

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 788-12 ET 919

À toutes les personnes intéressées par les projets de *Règlements numéros 788-12 et 919*, avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière à la municipalité du Canton d'Orford, que le conseil municipal a adopté, lors d'une séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, les projets de règlements suivants :

**«Projet de Règlement numéro 788-12
amendant le Règlement de lotissement numéro 788 concernant la superficie
minimale applicable aux résidus des lots submergés au lac Brompton»**

L'objet du projet de règlement a pour objet de permettre à plusieurs propriétaires de lots riverains au lac Brompton, de favoriser et de permettre la réalisation complète des démarches d'acquisition de l'espace de terrain submergé devant leur propriété (côté lac), sans traiter le projet de lotissement par le processus des demandes de dérogation mineure.

**«Projet de Règlement numéro 919
modifiant le Règlement numéro 384 concernant les conditions d'émission des permis
de construction concernant le lot 3 785 888 (26, rue de l'Escapade)»**

L'objet du projet de règlement a pour objet de permettre, pour le lot 3 785 888, un projet de reconstruction du bâtiment principal sans qu'il soit raccordé au réseau d'aqueduc. La résidence devra toutefois être alimentée par un mode de prélèvement des eaux souterraines conformes à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (exemple : puits individuel).

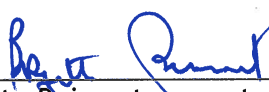
Conséquemment à l'adoption de ces projets de règlements, une consultation publique se déroulera à la mairie située au 2530, chemin du Parc, le **lundi 4 juin 2018 à compter de 18 h 30**, conformément aux articles 125, et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Au cours de cette consultation présidée par la mairesse, ou un autre membre du conseil désigné par celle-ci, des explications sur ces projets de règlements et les conséquences de leur adoption seront données. De plus, cette consultation a pour but d'entendre toutes les personnes désirant s'exprimer à l'égard de ces projets de règlements.

Le projet de *Règlement numéro 788-12* contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Des copies de ces projets de règlements peuvent être consultées au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Canton d'Orford, le 16 mai 2018.


Brigitte Boisvert, avocate
greffière